

2018.27-09-11 Feuille 112

CCALN

Communauté de Communes
Avre Luce Noye

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

Nombre de membresdu Conseil CommunautaireTitulaires : 69Membres présents : 49

• supplés : 7

• représentés : 8

Votants : 57Date de la convocation :

21 Septembre 2018

Secrétaire de séance :

Christiane NANSOT

L'An DEUX MILLE DIX-HUIT, le 27 Septembre à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement le 21 SEPTEMBRE 2018, s'est réuni à FOLLEVILLE sous la présidence de Monsieur Pierre BOULANGER, Président.

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL, MAILLART, PREVOST, BLIN, LEFEBVRE Maité (suppléante de M. DEPRET), SAINQUENTIN (suppléante de M. LECLABART), FLAMANT, WU, DAULT (suppléant de M. RICARD), HALL, ROUX, BLONDEL, PETIT et NANSOT, Messieurs AMARA, BARRE, COTTARD, CAPELLE, BOUCHER, BLONDELLOT (suppléant de M. DOUCHET), HEBERT, DOVERGNE, PALLIER, SURHOMME, BEAUMONT, LEVASSEUR, LECONTE, TEN, HENNEBERT, BERTRAND Jacques, GORET, DAIGNY, MOURIER, FRANCOIS, BOULANGER, LAMOTTE, GAUMONT, VANDEVELDE, CHIRAT, LAMBERT (suppléant de M. DALRUE), MIANNE (suppléant de M. DRAGONNE), LEROY, PELTIEZ, CAILLET (suppléant de M. SZYROKI), MAROTTE, CLEMENT, HEYMAN, VAN OOTEGHEM, VAN GOETHEM

● Disposaient d'un pouvoir :

M. BARRE de M. AUBRY, M. AMARA de Mme MARSEILLE, Mme MARCEL de M. FRANCELE, Mme BLIN de M. DURAND, M. COTTARD de M. DESROUSSEAUX, M. PELTIEZ de M. DERLY, M. CHIRAT de M. SUIN et Madame PETIT de Mme LEFEBVRE Nadège

● Absents excusés :

Mesdames MARSEILLE (représentée par M. AMARA), LEFEBVRE Nadège (représentée par Mme PETIT), Messieurs AUBRY (représenté par M. BARRE), FRANCELE (représenté par Mme MARCEL), DURAND (représenté par Mme BLIN), DESROUSSEAUX (représenté par M. COTTARD), BERTRAND Gilbert, DOUCHET (représenté par M. BLONDELLOT), SUIN (représenté par M. CHIRAT), DEPRET (représenté par Mme LEFEBVRE Maité), DUTILLEUX, LECLABART (représenté par Mme SAINQUENTIN), RICARD (représenté par Mme DAULT) et M. SZYROKI (représenté par M. CAILLET)

● Absents non excusés :

Madame ATTAGNANT, Messieurs MONTAIGNE, BINET, CARON, POTTIER, JUBERT, VERMEIL, PICARD, REMY

OBJET : POLITIQUE TERRITORIALE 2017 - 2020 - CCALN

Rapport de Monsieur Pierre BOULANGER, Président de la CCALN,

Vu les délibérations du Conseil Départemental de la Somme en date du 12 octobre 2016 et du 8 février 2017, adoptant les modalités de la politique territoriale 2017-2020.

Vu les délibérations du 28 septembre 2017, et du 31 mai 2018 portant sur le contrat de territoire 2017-2020,

Vu la dotation accordée sur le territoire de la CCALN, à savoir 890 058 euros,

Le Président rappelle les orientations stratégiques du contrat de territoire, entre le Conseil départemental et la Communauté de communes Avre Luce Noye :

1. Offrir un cadre de vie de qualité pour maintenir les habitants et attirer de nouveaux résidents
2. Valoriser et développer les activités et les atouts de la Somme

Ces orientations sont déclinées en axes puis en actions.

Pour la répartition de l'enveloppe territoriale, la Communauté de communes Avre Luce Noye a déterminé un programme composé notamment des projets des différentes communes.

Au vu de la complétude du dossier, le Président propose au vote le projet d'investissement de la **Commune de Jumel**, portant sur la mise aux normes et la rénovation thermique de l'école.

Le montant du Projet s'élève à 95 702€ HT.

La CCALN souhaite faire bénéficier à la commune de Jumel, d'un accompagnement du Conseil Départemental à hauteur de **23 925€**.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

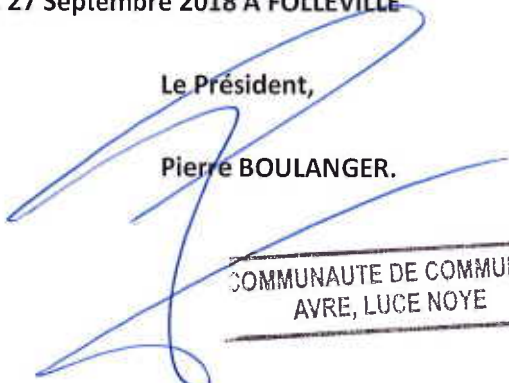
- Convient, dans le cadre Contrat de Territoire signé avec le Département, de l'attribution d'une subvention à la commune de Jumel, pour un montant de 23 925 euros afin de soutenir son projet de mise aux normes et rénovation thermique de l'école,
- Autorise le Président à signer les documents en rapport avec cette décision.

Fait et délibéré le 27 Septembre 2018 A FOLLEVILLE

Le Président,

Pierre BOULANGER.

POUR EXTRAIT CONFORME


COMMUNAUTE DE COMMUNES
AVRE, LUCE NOYE